



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040628

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/02/2025 14H22 C:025094 I:02857
V/REF : 997099
V/Email reçu le Mercredi 05/02/2025 à 14H22

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00409
IMMEUBLE : LE CLOS DUPUIS -0409
22, RUE DU BAN THEVENIN
LES RUSSULES/SOUCHETTES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 17 Avril 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N22 THEVENIN - LES MORILLES

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE PORTE DE HALL - PEUT ETRE PIVOT DE LA PORTE
HALL

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 06/02 A 14H45 :
PAS DE PRECISION SUR LA PORTE DE HALL CONCERNE PAR LA DEMANDE
CONTROLE DES 3 PORTES HALL DE L'IMMEUBLE 'RUSSULES' ET LES 3 PORTES
HALL DE L'IMMEUBLE
GRAISSAGE D'UNE PORTE HALL QUI GRINCAIT

UNE ANOMALIE CONSTATEE SUR LA 2EME PORTE DE L'IMMEUBLE 'SOUCHETTES' :
LA VENTOUSE DU HAUT NE FONCTIONNE PLUS
INTERVENTION D'UN ELECTRICIEN NECESSAIRE

LE 24/02 A 07H45 :
PRISE D'INFORMATION POUR PREPARATION DE CHANTIER

LE 02/04 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR PORTE HALL D'ENTREE
REGLAGE PORTE ET FERME PORTE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 07/04/25 à 11H06 M. J.P. GIORDANO
RU LCOMPTER Email envoyé le 21/02/25 à 10H10 M. J.P. GIORDANO
DT LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 à 16H20 M. J.P. GIORDANO
VEUILLEZ VOUS RAPPROCHER AUPRES DE VOTRE ELECTRICIEN EN CONTRAT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040628

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONCERNANT LA VENTOUSE HAUT DE LA 2EME PORTE HALL 'SOUCHETTES'
Suite a donner : OUI. Le 02/04/2025 a 13:33

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61		71,61
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	7	81,84		81,84
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	7	51,15		51,15
TOTAL H.T.					204,60
T.V.A. a 10,00%					20,46
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>225,06</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 997099 du 05/02/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@servimo.fr

Lieu d'intervention

22 RUE DU BAN THEVENIN
LE CLOS DUPUIS-LES MORILLES 1
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

N°: 803 193 du 24/01/2025

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

00409-00002 LES MORILLES MEXIMIEUX

Délai

Date limite exécution : 20/02/2025

Observations

Peut être pivot de la porte hall

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00053 Réglage de porte de hall compris réglage des paumellesajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
Total H.T.					122,78
Total TVA					12,28
Total TTC					135,06

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 05/02/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **22 RUE DU BAN THEVENIN LE CLOS DUPUIS-LES MORILLES 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **05/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 997099